



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

1. Champ d'application

Sauf convention contraire écrite, les présentes conditions générales de vente et de garantie sont applicables à l'ensemble des articles commercialisés par FloraMat SA.

2. Prix

Tous les prix des articles mentionnés dans les listes de FloraMat sont sans engagement et peuvent être modifiés à tout moment.

3. Livraison

Sauf convention contraire, le lieu de livraison est le domicile du client. Les délais de livraison indiqués par FloraMat sont indicatifs. Un dépassement des délais de livraison reste toujours possible, en fonction des capacités de ses fournisseurs. Tout recours en dommages et intérêts contre FloraMat à la suite d'un retard de livraison est exclu.

4. Frais de transport

Les prix s'entendent départ nos dépôts et sont à la charge du client. Nous déclinons tous les risques sur le transport de marchandise. Nous nous réservons le choix du transport. Les dégâts de transport doivent être annoncés au livreur.

5. Conditions de paiement

Sauf convention contraire, des arrhes de 30% sont payables à la commande. Le solde de la facture est payable net dans les 10 jours à partir de la date de livraison. En cas de retard de paiement, FloraMat se réserve le droit de majorer le montant dû d'un intérêt de retard de 1% par mois en plus des frais de traitement afférents, et de suspendre les fournitures d'autres marchandises, jusqu'au paiement intégral des sommes échues.

6. Réserve de propriété

La marchandise reste propriété de FloraMat jusqu'au paiement intégral des montants dus, ainsi que de frais et intérêts éventuels. L'acheteur est obligé d'assurer les marchandises au prix fixé par le contrat. En cas d'incendie, FloraMat a droit au dédommagement jusqu'au montant dû.

7. Réclamations

Les réclamations doivent être signalées par lettre recommandée à FloraMat dans les sept jours dès réception de la marchandise, faute de quoi la livraison est réputée acceptée.

8. Garantie

Les garanties des articles fournis par FloraMat sont celles émises précisément par ses fournisseurs et fabricants. Les prestations telles que transport et montage, ainsi que les frais éventuels en découlant ne sont pas couverts par la garantie.

9. Devis

Les devis à domicile sont facturés CHF 150.00, payables par avance. Cette somme est intégralement remboursée lors de la facturation de la commande relative à ce devis.

10. For

Le for juridique de tous droits est au domicile de FloraMat.

Nos conditions générales constituent un élément contractuel. Elles peuvent être consultées sur notre site internet www.floramat.ch ou demandées auprès de notre société sous forme écrite.